

AIDE-MÉMOIRE POUR LES PARTENAIRES

Suivi psychosocial adulte du PRAIDA

Dernière mise à jour : 2025-11-25

Le PRAIDA a pour mission de faciliter l'établissement et l'intégration des personnes en demande d'asile au Québec. Parmi ses services, le PRAIDA compte un service de suivi psychosocial individuel, offert par des travailleurs sociaux, pour la clientèle adulte. L'accès à ce service peut se faire par l'entremise d'une référence d'un.e professionnel.le.

Critères d'admissibilité au suivi psychosocial du PRAIDA

- **Statut:** demandeur d'asile, demandeur d'asile refusé, en appel, en attente de renvoi, en examens des risques avant renvoi (ERAR) ou en demande de résidence permanente pour considérations d'ordre humanitaire à la suite du refus de la demande d'asile;
- **Âge:** 18 ans et plus;
- Le suivi psychosocial ne peut être offert aux personnes habitant en région éloignée;
- La personne doit être en mesure de se déplacer au PRAIDA pour ses rendez-vous;
- La personne doit être d'accord et disponible pour s'engager dans un plan d'intervention avec des objectifs de suivi. Le service de suivi psychosocial n'est pas adapté pour les personnes présentant des besoins ponctuels.

Exemples de situations qui peuvent entraîner un refus de la référence

- Personne présentant une problématique non stabilisée (ex. toxicomanie);
- Personne présentant une problématique de santé mentale sévère;
- Situation qui n'est pas en lien avec le parcours migratoire ou le processus d'immigration (ex. conflit/accident au travail).

Fonctionnement du suivi psychosocial au PRAIDA

- Il est d'une durée approximative de **12 rencontres**. Il est possible de prolonger le suivi, si pertinent;
- Le suivi se termine lorsque les objectifs sont atteints;
- Lorsque la personne est acceptée comme réfugiée ou personne protégée en cours de suivi, elle est référée, au besoin, vers d'autres services psychosociaux.

À noter:

- **Le PRAIDA n'est pas un service d'urgence ou centre de crise.** Il y a un délai pour évaluer la référence et pour l'assigner à un travailleur social ou une travailleuse sociale;
- Lorsque la personne bénéficie de services à l'extérieur du PRAIDA, il est impératif d'évaluer la pertinence d'avoir un suivi au PRAIDA également;
- PRAIDA ne peut pas aider les personnes dans aucune démarche visant à faire venir des membres de famille restés au pays;

- PRAIDA n'a pas de psychologue et n'offre pas de services de psychothérapie (à noter qu'une prescription médicale est requise pour les services de psychothérapie offerts aux personnes en demande d'asile);
- PRAIDA n'offre pas de services spécialisés en jeunesse, en perte d'autonomie, en déficience intellectuelle/physique, en trouble du spectre de l'autisme, etc. Dans de tels cas, il est important de référer la personne, avec son accord, vers les programmes spécifiques du CLSC de son quartier.

SUIVI PSYCHOSOCIAL : PROBLÉMATIQUES PRINCIPALES

Afin de bénéficier du service de suivi psychosocial du PRAIDA, la personne doit présenter un **problème situationnel en lien avec son parcours migratoire (vécu pré/péri/postmigratoire) et/ou son dossier d'immigration**. De plus, ce problème doit entraîner une altération du fonctionnement social de la personne. Exemples de problématiques pouvant faire l'objet d'un suivi psychosocial :

- Incompréhension du processus de demande d'asile;
- Séparations familiales, membre de la famille porté disparu, décès;
- Difficultés d'adaptation et d'intégration;
- Isolement social;
- Détresse liée à l'incertitude en lien avec le statut d'immigration ou en lien avec une réponse négative aux démarches d'immigration;
- Difficultés en lien avec la perte de repères culturels et sociaux, la perte de statut socioéconomique, les chocs culturels, la méconnaissance des systèmes de la société d'accueil;
- Situations ayant des conséquences sur le dossier d'immigration comme la violence conjugale et familiale, un diagnostic de VIH ou l'appartenance à la communauté LGBTQIA+.

COMMENT RÉFÉRER

- Formulaire de référence disponible sur la page internet du CIUSSS Centre-Ouest-de-l'Île-de-Montréal (cliquer sur Programmes et Services->PRAIDA->Je suis un professionnel).
- Envoi du formulaire de référence par courriel à: suivi.adultes.ccomtl@ssss.gouv.qc.ca
- En dernier recours, l'envoi peut se faire par fax au 514-286-5733.
- Le référent a la responsabilité de nous contacter pour confirmer la réception du fax soit par courriel à l'adresse ci-dessus ou en laissant un message détaillé au 514-484-7878 poste 64850.

La personne référée doit être informée et avoir donné son consentement pour toute référence.

POUR PLUS D'INFORMATIONS

Boîte vocale du PRAIDA pour les professionnels: 514-484-7878 poste 64850.